



## ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES ET PIETONS EN RAISON DE TRAVAUX D'ELAGAGE

### - PLACE CROAS AR BLEON- HENT KERBORHIS-

ARRETE N° 2024-11

Le Maire de Combrit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

### ARRETE

#### Article 1 :

Lundi 22 et mardi 23 Janvier : différentes mesures modifiant les règles de circulation pourront être prises en raison de travaux d'élagage :

- Hent Kerborhis
  - Route barrée avec mise en place d'une déviation par l'impasse Anjela Duval
- Place Croas Ar Bleon
  - Stationnement interdit

#### Article 2:

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par les services techniques municipaux

#### Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé  
Police municipale  
Services Techniques

Fait à Combrit, le 19 Janvier 2024

Christian LOUSSOUARN  
Maire de Combrit

Pour le Maire et par délégation,  
Frédéric CHAUVEL  
Adjoint au Maire  
Finances

